

ASSEMBLEE NATIONALE15 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 591

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 70

Dans le cinquième alinéa du IV de cet article, substituer au mot :

« impôt »,

le mot :

« impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.